



## Rynex-3 Dry Cleaning Solvent



(Solvant pour nettoyage à sec Rynex-3)

Mise à jour  
4/1/2011Version  
1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

## Renseignements sur le produit

**Nom commercial du produit :** Rynex-3 Dry Cleaning Solvent  
(Solvant pour nettoyage à sec Rynex-3)

**Société :** Rynex Technologies LLC  
1909 West Oakridge Dr  
Albany, GA. 31707 USA

**Téléphone :** +1 229-317-7850  
**Télécopieur :** +1 208-567-2370  
**Courriel :** www.rynex.com info@rynex.com  
**Numéro de téléphone de secours :** CHEMTREC +1 800 424-9300 24 h/24 et 7 j/7

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

IDENTIFICATION DES DANGERS : Irritant



## Information sur les dangers pour l'homme et l'environnement :

R36 Irritant oculaire.



## ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH : Avertissement

H319 : Cause de graves irritations oculaires.

## PRÉVENTION :

P264 : Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

P280 : Porter une protection oculaire.

## ACTIONS :

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste, obtenir des soins ou des conseils médicaux

Autorisation : Non applicable

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

**Caractéristiques chimiques :** Éther de propylène glycol aliphatique**Utilisation :** Solvant pour nettoyage à sec

	Concentration (%)	EINECS/ ELINCS	Énoncés R	Symboles
Dipropylène glycol t-butyl éther (DPGtBE)	90-95	422-300-4	R36	Xi

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Conseils généraux :** Aucun



## Rynex-3 Dry Cleaning Solvent



(Solvant pour nettoyage à sec Rynex-3)

Mise à jour  
4/1/2011Version  
1

<b>Contact oculaire :</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact cutané :</b>	Laver immédiatement avec du savon et une grande quantité d'eau.
<b>Inhalation :</b>	Déplacer à l'air frais.
<b>Ingestion :</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin.
<b>Remarques pour le médecin</b>	
<b>Traitement spécifique :</b>	Aucun

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Dangers spécifiques en cas de lutte contre l'incendie :</b>	En cas d'incendie, peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures
<b>Équipement de protection spécial pour les pompiers :</b>	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'un équipement de protection intégral.
<b>Moyens d'extinction appropriés :</b>	Utiliser de la poudre chimique, de la mousse anti-alcool, du dioxyde de carbone ou de l'eau pulvérisée.
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau puissant, celui-ci pouvant propager le feu.
<b>Mentions générales :</b>	Ce produit brûle en cas d'incendie. Les conteneurs fermés doivent demeurer scellés. Stocker dans un endroit à l'écart de la chaleur, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

**6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

<b>Précautions individuelles :</b>	Consulter la Section 8, Contrôle de l'exposition / Protection individuelle.
<b>Précautions environnementales :</b>	Comme pour tous les produits chimiques industriels, il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène chimique ainsi que les principes de responsabilité en matière d'environnement.
<b>Procédés de nettoyage :</b>	Absorber la substance répandue et la transférer dans un conteneur approprié pour élimination.
<b>Conseil supplémentaire :</b>	Les substances répandues peuvent rendre le sol glissant. Rester vigilant afin d'éviter les chutes. Nettoyer tout déversement sans délai. Ne pas traverser de zones dans lesquelles de la substance s'est répandue.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

<b>Consignes de manipulation en tout sécurité :</b>	Utiliser le produit dans un endroit adéquatement ventilé. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
<b>Conseils relatifs à la protection contre les incendies et contre les explosions :</b>	Ce produit brûle en cas d'incendie. Les conteneurs doivent demeurer bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stocker dans un endroit à l'écart de la chaleur, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

**Stockage**

<b>Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :</b>	Maintenir le conteneur bien fermé. Stocker à l'abri des rayons directs du soleil.
--	---



## Rynex-3 Dry Cleaning Solvent



(Solvant pour nettoyage à sec Rynex-3)

Mise à jour  
4/1/2011Version  
1**8. MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****Renseignements techniques supplémentaires relatifs à l'usine :**

Une bonne ventilation générale doit être suffisante pour contrôler les niveaux atmosphériques. Un système de ventilation locale et/ou générale est recommandé si les employés sont exposés à des quantités supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP).

**Composants dont les paramètres sont à contrôler sur le lieu de travail**

Composants	Numéro CAS	Valeur	Motifs / Remarques
Dipropylène glycol t-butyl éther (DPGtBE)	132739-31-2	Non attribuée	

**Équipement de protection individuelle :**

- Protection respiratoire :** Utiliser une protection respiratoire en cas de concentrations élevées. Si les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un appareil respiratoire, un programme de protection respiratoire conforme aux exigences de la norme EN 149 doit être respecté.
- Protection des mains :** Porter des gants de protection en nitrile ou tout autre type de gants de protection appropriés afin d'éviter l'exposition cutanée.
- Protection oculaire :** En cas de risque de projections, porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité telles que décrites par la norme européenne EN166.
- Protection corporelle et cutanée :** Porter des vêtements de protection appropriés afin de minimiser le contact avec la peau.
- Mesures d'hygiène :** Il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène chimique. Tenir éloigné de la nourriture et des produits alimentaires. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Laver avant réutilisation. Se laver les mains à chaque pause et en fin de quart.

**9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET CHIMIQUES****APPARENCE**

- État :** Liquide
- Couleur :** Transparent
- Odeur :** Légère odeur d'éther

**Autre données**

- Point de fusion :** <-25 °C
- Point d'ébullition :** 215 °C
- Point d'éclair :** > 93,3 °C (PMCC)
- Température d'auto-inflammation :** >268 °C
- Limite supérieure d'explosion :** 6,7
- Limite inférieure d'explosion :** 1,7
- Pression de vapeur :** 5,3 Pa à 20 °C
- Densité relative :** 0,90977
- Solubilité dans l'eau :** 111,0 g/l à 20 °C (pH 4,68-4,95)
- pH :** neutre
- Propriétés oxydantes :** Aucune
- Coefficient de partition :** log P<sub>ow</sub> = 1,68 à 20 °C



## Rynex-3 Dry Cleaning Solvent



(Solvant pour nettoyage à sec Rynex-3)

Mise à jour  
4/1/2011Version  
1

(n-octanol/eau)

Hydrolyse en fonction  
du pH : $T_{1/2}$  à pH 4,0, 7,0 et 9,0 : > 1 an à 25 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique :</b>	Cette substance est stable lorsqu'elle est manipulée et stockée de manière adéquate.
<b>Conditions à éviter :</b>	Éviter le contact prolongé avec l'air ou l'oxygène. Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues, les autres sources d'inflammation et les conditions oxydantes.
<b>Substances à éviter :</b>	Acides forts. Agents oxydants puissants. Air ou oxygène.
<b>Produits de décomposition :</b>	Monoxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.
<b>Polymérisation dangereuse :</b>	Ne devrait pas se produire.
<b>Réaction à l'eau et à l'air :</b>	Ne devrait pas se produire.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## Toxicité orale

Nom chimique	ORAL LD <sub>50</sub>	DERMIQUE LD <sub>50</sub>	Inhalation LC <sub>50</sub>
Dipropylène glycol t-butyl éther (DPGTBE)	2600 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (lapin)	

## Irritation, sensibilisation, autres données toxicologiques :

<b>Irritation cutanée :</b>	Lapin
<b>Résultat :</b>	Légèrement irritant
<b>Irritation oculaire :</b>	Lapin
<b>Résultat :</b>	Irritant léger à modéré
<b>Sensibilisation :</b>	Il existe des preuves limitées indiquant que le composant principal de cette substance est susceptible de provoquer une sensibilisation cutanée.
<b>Génotoxicité</b>	<i>Salmonella typhimurium</i> TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100
<b>Résultat :</b>	Négatif

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## Données écotoxiques

Essai espèces	Résultats
<b>Toxicité orale (semi-statique)</b> [OECD TG 203] Truites arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) :	96 heures NOEC > 100 mg/l 96 heures LC50 > 100 mg/l
<b>Immobilisation aiguë (statique)</b> [OECD TG 202] Daphnie ( <i>Daphnia magna</i> ) :	48 heures NOEC > 100 mg/l 48 heures EC50 > 100 mg/l
<b>Inhibition de la croissance (b = biomasse)</b> [OECD TG 201] Algue ( <i>Scenedesmus subspicatus</i> ) :	NOEC (m) > 100 mg/l 72 heures EbC50 > 100 mg/l 72 heures EmC50 > 100 mg/l



## Rynex-3 Dry Cleaning Solvent



(Solvant pour nettoyage à sec Rynex-3)

Mise à jour  
4/1/2011Version  
1

**Inhibition respiratoire : [OECD TG 209]** 3 heures EC50 > 100 mg/l  
**Bactéries de traitement des eaux usées en milieu aérobie :**

**Information sur l'évolution des produits chimiques****Test DBO**

**Résultat :** Ce produit est intrinsèquement biodégradable

**13. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION**

**Recommandations :** Consulter les réglementations relatives à l'élimination des déchets auprès des autorités compétentes.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

**Transport terrestre :** ADR : N'est pas classé comme matière dangereuse d'après les réglementations relatives au transport.

RID : N'est pas classé comme matière dangereuse d'après les réglementations relatives au transport.

**Transport par mer :** CODE-IMDG : N'est pas classé comme matière dangereuse d'après les réglementations relatives au transport.

**Transport aérien :** IATA\_C : N'est pas classé comme matière dangereuse d'après les réglementations relatives au transport.  
 IATA\_P : N'est pas classé comme matière dangereuse d'après les réglementations relatives au transport.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Conseils généraux :** Le produit est classé et étiqueté selon les directives CE ou les lois applicables dans les pays respectifs.

**Composants dangereux devant figurer sur l'étiquette :** Dipropylène glycol t-butyl éther (DPGtBE)

**Symbole(s) :** Xi Irritant

**Phrase(s) R :** R36 Irritant pour les yeux.

**Phrase(s) S :** S25 Éviter tout contact avec les yeux.  
 S26 En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et consulter un médecin.

**Autres informations :** Manipuler selon les règles d'hygiène et de sécurité industrielle.

**16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

**Phrases R applicables :** R36 - Irritant pour les yeux.

**FDS sous la responsabilité de :** Protection de l'environnement Personne à contacter : Dép. CEQ Tél. : +1 229-317-7850

Les renseignements figurant sur la présente fiche sont considérés comme exacts mais ne sont pas garantis. En aucun cas ceux-ci ne fournissent une garantie relative aux propriétés du produit. Consulter les spécifications dans les brochures correspondantes.